

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le :

12/09/2025

TRANSMIS le :

01/10/2025

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 17

OBJET :

Décision modificative n°3 au BP
2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le mercredi 10 septembre à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRÉ Sibylle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne.

Messieurs : BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : M. DRÉVILLE Gérard donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. BAILLY Maxime
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : BÉLAIR Xavier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative pour donner suite aux notifications reçues récemment concernant la fiscalité pour le FSRIF et le DILICO.

Lors de la constitution du BP 2025, la somme prévue pour le FSRIF était de 180 000,00€ or le montant notifié est de 215 076,00€. De même pour la prévision du DILICO, nous avions prévu 82 500,00€ et la notification est de 93 122,00€

Il faut donc prévoir la somme supplémentaire de 45 698,00€ au chapitre 014 en équilibrant le budget avec des recettes supplémentaires reçues.

Il convient donc d'approuver les écritures suivantes :

Fonctionnement			
Chapitre/article	Dépenses	Chapitre/article	Recettes
Chapitre 014/739331	35 076,00	Chapitre 74/7478222	32 000,00
Chapitre 014/739118	10 622,00	Chapitre 014/6419	13 698,00
Total	45 698,00	Total	45 698,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative n°3 sur le budget primitif 2025 et passer les écritures comme notées ci-dessus.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD

